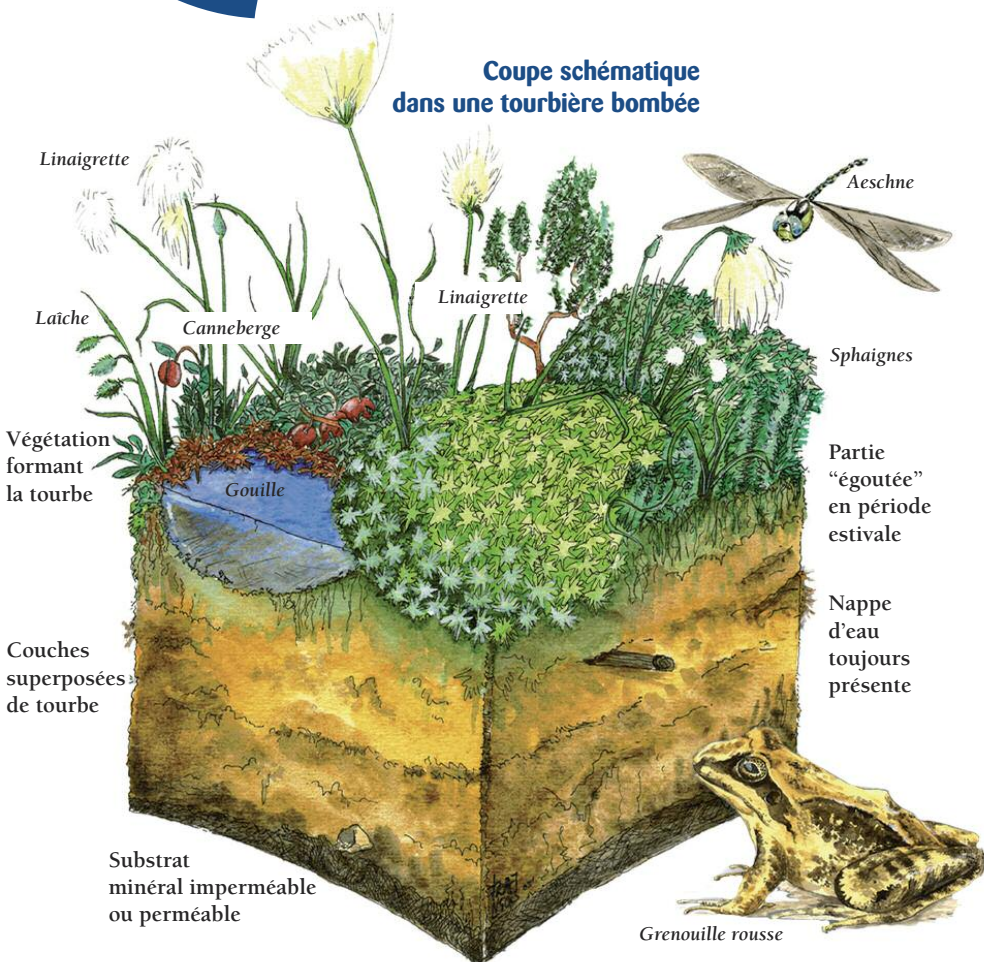


Tourbières et pêcheurs



Pourquoi protéger les tourbières ?



Les tourbières sont des régulateurs.

En **filtrant l'eau**, elles contribuent à améliorer sa qualité. En ralentissant son écoulement, elles limitent l'importance des crues et des périodes de basses eaux. En **stabilisant les sols**, elles réduisent l'érosion en montagne. Elles créent des microclimats frais. Enfin, en **stockant le carbone**, elles jouent un rôle positif dans la lutte contre l'effet de serre.

Les tourbières abritent une biodiversité particulière.

Elles accueillent une **faune** et une **flore** très spécifiques, parfois semblables à celles des pays nordiques, avec de nombreuses espèces protégées. Pour les animaux, ce sont souvent des zones importantes d'alimentation, de reproduction ou de repos.

Les tourbières constituent un patrimoine culturel et naturel remarquables, et offrent des paysages exceptionnels.

En piégeant et conservant des **archives naturelles** (tissus végétaux, pollens...), elles permettent aux scientifiques de retracer les variations passées du climat et de la végétation.

En conservant les traces des civilisations anciennes, elles contribuent à la **recherche archéologique**. Elles constituent un témoignage de la vie d'autrefois liée aux usages traditionnels de la tourbe.

L'étude de ces écosystèmes au fonctionnement complexe est passionnante, et présente un **intérêt pédagogique** indéniable.

Enfin elles offrent des **paysages** très particuliers, typiques de certaines régions.

Les tourbières sont utiles !

Diverses activités (fauche, pâturage, chasse, pêche, tourisme...) peuvent y être pratiquées dans un souci de **développement durable**.

Les tourbières sont des milieux rares et menacés.

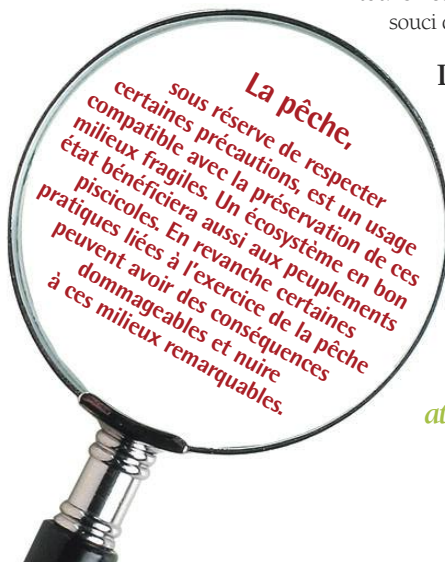
On estime qu'elles n'occupent plus en France que quelques 100 000 ha, soit 0,2% du territoire.

Lieux de vie uniques, fournissant de surcroît une vaste gamme de services, ces richesses naturelles méritent toute notre attention !

Qu'est ce qu'une tourbière ?

C'est un milieu humide où s'accumule de la tourbe formée de végétaux morts. L'eau stagnante crée un milieu dépourvu d'oxygène limitant les processus de décomposition de la litière.

La tourbe est une véritable « roche végétale » qui peut contenir 85 % d'eau et jusqu'à 50 % de son poids sec en carbone.



La pêche,

sous réserve de respecter certaines précautions, est un usage compatible avec la préservation de ces milieux fragiles. Un écosystème en bon état bénéficiera aussi aux peuplements piscicoles. En revanche certaines pratiques liées à l'exercice de la pêche peuvent avoir des conséquences dommageables et nuire à ces milieux remarquables.



Tous les massifs montagneux abritent des tourbières. Selon l'altitude, le relief et l'alimentation en eau, vous rencontrerez des milieux très différents.



Torrent et lac du Forçant, Hautes-Alpes
J. Cholet

• **Les tourbières et marais tourbeux de haute montagne** sont très variés. Ils dépendent de lacs, de sources ou de torrents, et sont souvent directement liés à l'activité récente ou ancienne des glaciers. L'épaisseur de tourbe y est faible.

INTERET : espèces intéressantes et rares dans le sud de l'Europe.

MENACES : aménagements liés aux sports d'hiver.



Tourbière de pente auvergnate
N. Dupieux

• **Les tourbières de pentes et de sources** sont alimentées par une eau circulant dans le sol ou en surface.

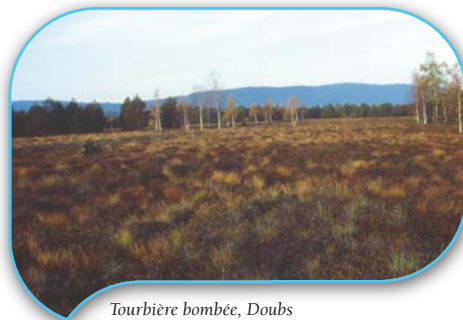
MENACES : leurs faibles surfaces les rendent vulnérables.



Lac Luitel, Isère
J. Cholet

• **Les lacs-tourbières.** Localisés dans les massifs montagneux à moyenne altitude. Les milieux tourbeux enserrant un ou plusieurs plans d'eau.

MENACES : pompage, pollution et aménagements touristiques.



Tourbière bombée, Doubs
P. Collin

• **Les tourbières bombées** renvoient à l'image classique que l'on se fait d'une tourbière. D'autres types de tourbières peuvent évoluer vers ce stade bombé.

INTERET : espèces végétales et animales très spécialisées.

MENACES : drainage, création de plans d'eau, embroussaillage.



Tourbière et pin à crochets, Haute-Savoie
N. Dupieux

• **Les bois tourbeux** sont soit des formations boisées naturelles, soit liés aux activités humaines (notamment le drainage).

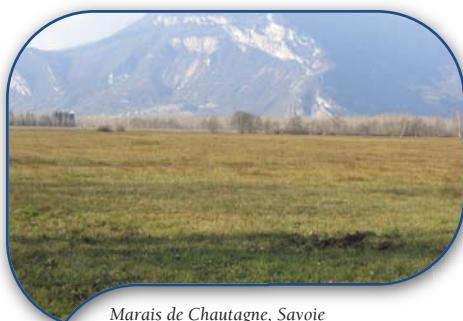
MENACES : La gestion forestière de ces milieux doit être très prudente.



Landes tourbeuses, Massif Central
CREN Limousin

• **Les landes tourbeuses.** Vastes surfaces planes où la profondeur de tourbe est faible. Altitude faible ou moyenne.

MENACES : Souvent en mosaïque. Embroussaillage, drainage ou plantation d'arbres.

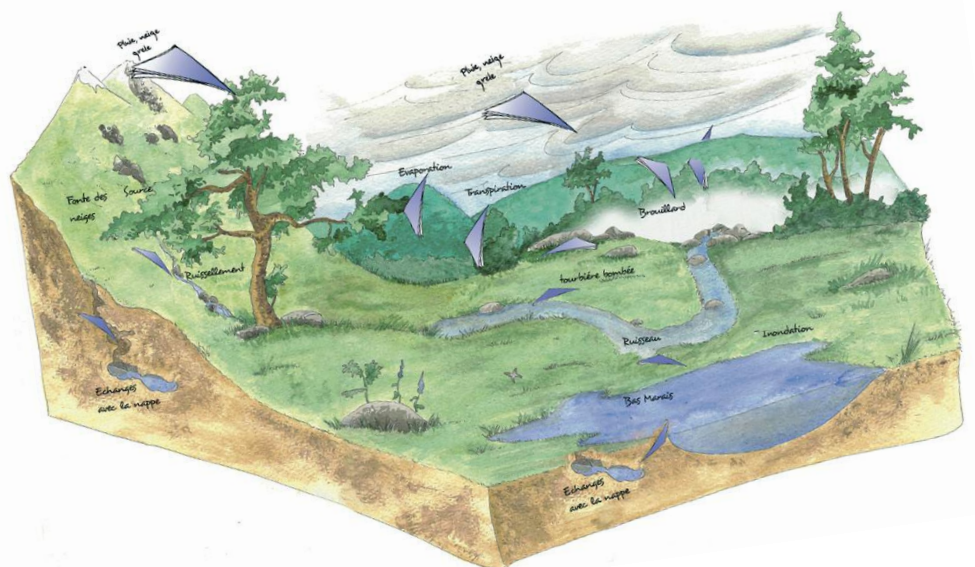


Marais de Chautagne, Savoie
E. Muller

• **Les grands marais tourbeux de plaine.** Vastes dépressions et grandes vallées fluviales, à faible altitude. Sur les piémonts des massifs, les apports d'eau et de sédiments sont liés aux aménagements effectués à l'amont.

MENACES : En forte régression. Drainés (tourbage, agriculture intensive, populiculture...). Tendent à s'embroussailler.

Les tourbières nécessitent un bilan hydrique positif. Elles sont plus fréquentes sous des climats frais et humides.



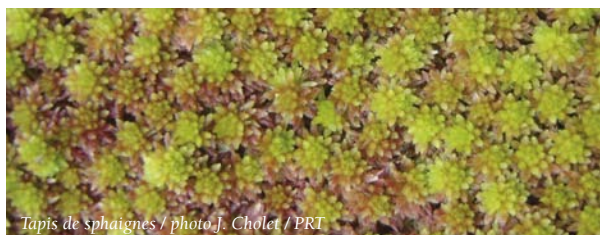


Comment les pêcheurs peuvent-ils contribuer à la conservation des tourbières dans le cadre de leurs activités ?

Pour les sites proches de l'état naturel

Identifier et protéger les zones sensibles

Certains types de tourbières sont extrêmement fragiles et **sensibles au piétinement**. C'est notamment le cas des **zones à sphaignes** et des **radeaux tourbeux** (tourbières tremblantes).



Tapis de sphaignes / photo J. Cholet / PRT

Évitez toute installation ou passage à ce niveau.

Aménagez des postes de pêche (pontons) en-dehors de ces secteurs. Les cheminements devront également les éviter (**risques pour les personnes et le matériel** en cas de rupture du tapis végétal). Le cas échéant, prévoyez un cheminement minimal et équipé en conséquence (caillebotis léger) jusqu'aux postes de pêche. N'intervenez qu'au niveau des postes de pêche. Si le radeau



Caillebotis léger, tourbière de Montour (58) / photo C. Crassous / PRT

est déjà important et qu'il n'y a pas d'autre choix, il est possible de déplacer la partie gênante : pour ce faire, prenez contact avec le Conservatoire des Espaces Naturels de votre département ou région.

Ne pas créer de plans d'eau en tourbières

Les nouveaux plans d'eau doivent être créés **en-dehors des zones tourbeuses**.

Le creusement y entraîne bien sûr la disparition des habitats et espèces qui étaient implantés sur la zone décapée ; cependant il risque aussi de modifier le fonctionnement hydraulique global du site.



Radeaux tourbeux sur le lac du Lispach (88) / photo E Muller / PRT



Ponton sur le lac du Lispach (88) / photo J. Cholet / PRT

Pour les sites déjà aménagés

Adapter l'entretien des rives

Le **boisement des rives** ne doit idéalement pas dépasser 30 %. Il pourra être limité par une fauche d'entretien tardive (idéalement en août), réalisée annuellement par tiers, en prenant soin d'exporter les produits de fauche.

Si la législation en vigueur vous autorise à brûler les résidus sur place, menez l'opération de façon contrôlée (**surveillance**) et sur une **tôle surélevée protégeant la tourbe**.

Ne jamais faire de feu à même la tourbe : cette dernière, riche en matière organique, risque de se consumer. L'incendie pourra alors se propager largement sur le site, pour des temps parfois très longs.

Il est conseillé de conserver des bosquets aux endroits stratégiques (par exemple les angles des étangs), qui joueront un rôle de brise-vent favorable notamment aux populations de libellules.

Gérer avec prudence la végétation aquatique

Durant les opérations de faucardage, **proscrire l'utilisation de produits chimiques**.

L'utilisation d'un **bateau faucardeur** et de **crocs** est une alternative efficace, peu onéreuse et dont l'intervention peut être plus ciblée. Ceci permet la conservation d'**habitats piscicoles** et/ou d'**habitats d'intérêt** (écologique) **communautaire**.

Mener les opérations de curage avec précaution

Le curage des étangs sera réalisé en prenant soin de **ne pas racler la tourbe**. Seuls les produits vaseux qui se sont déposés depuis la création du plan d'eau seront extraits.

L'**endiguement des étangs** par dépôt des boues est un frein à la libre circulation des eaux et des poissons, contribue à dégrader le milieu et les habitats, et est par ailleurs contraire à plusieurs dispositions de la loi sur l'eau. **Il est donc à proscrire**.

Ne pas traiter plus des 2/3 de la surface à la fois, afin de préserver les larves d'invertébrés et les stocks de semences végétales. C'est à partir des zones non curées que se réinstalleront les peuplements animaux et végétaux nécessaires à l'équilibre de l'écosystème - donc des peuplements piscicoles.

Être attentif aux niveaux d'eau

De **variations trop importantes et/ou trop fréquentes** ont des **conséquences directes** sur les écosystèmes.

C'est en particulier le cas pour les tourbières tremblantes : ces milieux fragiles ont besoin de temps pour se développer, et si le niveau des eaux varie avec une trop forte amplitude ils risquent de se déchirer !





Pêcheur sur le site de la Ténine (88) / photo J. Cholet / PRT

Réaménager l'existant

Les berges seront idéalement façonnées en **pente douce**, afin de permettre l'installation de la faune et de la flore. Si cela n'est pas possible sur tout le linéaire, pensez à réserver des **zones-refuges** entre les postes de pêche !

De manière générale, il convient de **diversifier les milieux** pour obtenir un ensemble intéressant sur le plan biologique. En multipliant les habitats, vous agirez en faveur de la **biodiversité**.

Renseignez-vous sur les aspects techniques et réglementaires auprès des partenaires listés en bas de page !

Le point sur la législation

Tout plan d'eau créé par ennoisement de zone humide est soumis :

- à autorisation préfectorale pour une superficie supérieure à 1 ha
- à déclaration en préfecture pour une surface comprise entre 0,1 et 1 ha,
- à déclaration en mairie en dessous de 0,1 ha.

Dans tous les cas, se renseigner auprès du service Environnement-Eau de la DDAF.

Dans la pratique de la pêche

Eviter les zones sensibles

Les formations végétales, et en particulier les **sphaignes** et les **tourbières tremblantes**, sont **sensibles au piétinement**. Ce dernier tasse et transforme la tourbe ; elle perd alors certaines de ses qualités, la flore et l'écosystème se modifient.

Veiller également à ne pas endommager les **herbiers**.

> **Tout apport nutritif supplémentaire** (amorces...) doit être évité : il modifiera cet équilibre fragile et dégradera le site.

> **La pression de pêche** sur ces sites doit être **limitée** : pas d'amorçage, création d'un nombre limité de postes de pêche bien définis.

> Les éventuels **projets de réempoisonnement** doivent faire l'objet d'une étude préalable sur les peuplements piscicoles.

Toute introduction d'**espèces allochtones**, poissons ou écrevisses, doit être évitée.

Rappelons qu'une **bonne gestion des habitats piscicoles** constitue le premier pas pour se dispenser de ces opérations.

> N'oubliez pas de **remporter vos déchets** : les débris constituent des nuisances visuelles et écologiques facilement évitables si chacun se veut éco-citoyen.

Quelques exemples de cohabitation réussie entre pêcheurs et tourbières

Le lac du Trouillot (25), compris dans le site Natura 2000 des Combes Derniers, abrite de **nombreuses espèces végétales et animales protégées**. Ceci est particulièrement vrai au niveau des **radeaux de végétation**, qui constituent des milieux remarquables.

Il est également pêché par les riverains, qui y ont réalisé des aménagements légers. Or en l'état, ces installations de fortune ne permettent pas d'assurer au site la protection qu'il mérite.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, en charge de la réalisation du Document d'Objectifs, a proposé, en accord avec les partenaires locaux, une fiche action qui consistera à mettre en place un petit ponton et platelage spécialement étudiés pour assurer la préservation des tremblants. Cette précaution, financée dans le cadre Natura 2000, permettra d'optimiser la protection des lieux.

Pour en savoir plus :

Anne-Sophie Vincent, Chef du service Gestion Environnementale
as.vincent@parc-haut-jura.fr

Le marais de Contes se situe au cœur de la vallée de la Canche, dans le Pas-de-Calais. Il regroupe sur une soixantaine d'hectares un **complexe d'étangs** hérités de l'**exploitation de la tourbe**, une grande superficie de prairies humides, des roselières et boisements humides.

Une **convention de gestion tripartite** a été signée en 2005 entre la commune (propriétaire), la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche

et la Protection du Milieu Aquatique (locataire des étangs fédéraux depuis 1952) et le Conservatoire des Sites Naturels. Elle porte notamment sur 2 points :

- 1) améliorer la fonctionnalité hydrologique et écologique du site (ex : restauration de zones favorables à la reproduction du brochet, et assurant la continuité écologique entre le milieu aquatique et terrestre),
- 2) restaurer des habitats rivulaires en faveur de la faune et de la flore aquatiques (ex : fauche alternée et exportée des berges favorable aux odonates patrimoniaux).

Pour en savoir plus :

Benoît Gallet, Chargé de mission au Conservatoire des Sites Naturels du Nord/Pas-de-Calais
benoit.gallet@espaces-naturels.fr



Marais de Contes / photo : CSN Nord-Pas-de-Calais

Pour en savoir plus

> Pôle-relais Tourbières : <http://www.pole-tourbieres.org>

> Auprès de votre **Fédération Départementale de Pêche** (voir www.federationpeche.fr) ou de la **Délégation de l'ONEMA** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ex-CSP : www.onema.fr), pour l'ensemble des renseignements réglementaires et techniques.

> Le **Conservatoire des Espaces Naturels** de votre département / région saura vous informer quant aux statuts de protection du site, de ses habitats et espèces, et vous conseiller par rapport à vos objectifs.
La liste des CEN est disponible sur le site de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels www.enf-conservatoires.org

> La **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt** peut vous fournir une aide sur les aspects réglementaires.

